

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HANTAY SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017

Présents :

BACCHETTE Laurence, CANON Cécile, DOYELLE Olivier, MANENT Vincent, MONTOIS Jacques, MOUTIEZ Sabine, PLANCQ Gérard, SAGNIER Jérôme, VANDEWALLE Eglantine, WAELPUT Lionel.

Absents excusés : NOTTEBAERT Fabrice pouvoir MONTOIS Jacques,

Absents : HUMEZ Bernard, OMIETANSKI Bernard

Monsieur DOYELLE Olivier secrétaire de séance.

Séance ouverte à 18h30, sous la présidence de Monsieur MONTOIS Jacques, Maire.

A l'ouverture de la séance Monsieur le Maire procède à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à ajouter deux points : une participation aux colis des aînés, acquisition terrain . Approuvés

Procès-verbal de séance en date du 4 Octobre 2017

PV a été approuvé à l'unanimité.

Autorisation Vente Modus

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a fait l'acquisition d'un véhicule pour le portage des repas.

Or, au vu de l'usage et particulièrement des frais importants pour ce véhicule, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, de vendre ce véhicule. Les membres du conseil, décident, à l'unanimité la mise en vente du véhicule .

Subvention FJEP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'association FJEP sollicite une subvention exceptionnelle relative aux dépenses pour les finales de tennis de table. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'accorder une subvention exceptionnelle pour un montant de 747,00 Euros, correspondant à la participation aux frais de déplacement, hébergement. Les membres du conseil, décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 747,00 Euros à l'association FJEP.

Admission en non valeur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que 2 familles sont dans l'incapacité de faire face aux dettes d'accueil de loisirs et cantine contractées en 2014 et 2015 soit pour un montant de 60€ et 25.60€.

Monsieur le Maire précise que les familles, sont actuellement dans une situation financière précaire et n'ont pu effectuer de versement au compte du Trésor Public en remboursement de leurs dettes et ne sont pas en mesure de faire face à cette charge supplémentaire à leur budget. Monsieur le Maire propose l'épuration totale du solde de leurs dettes. Le Conseil, , décide, 10 voix pour – 1 voix contre, d'accepter l'épuration totale du solde des dettes d'accueil de loisirs et cantine des deux familles pour un montant total de 85.60 Euros.

Délégation au Maire

Reporté

DM°2

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les frais pour la réparation et entretien de la camionnette sont importants . Après consultation auprès de concessionnaires, l'achat d'une camionnette neuve s'élève à 18 697.68€ . Les crédits nécessaires aux comptes correspondant aux charges supplémentaires sont insuffisants,

Monsieur le Maire explique qu'il faut inscrire les écritures - l'Assemblée décide de modifier comme suit les articles de la Section de d'investissement ci-après :

SECTION INVESTISSEMENT

| Opération | Article | Crédits votés BP | Crédits votés en - | Crédits votés en + | Situation nouvelle |
|-----------------------------|---|---------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| 58 - Matériel bat communaux | 2188 Autres immobilisations corporelles | 97354.89 € | 18 697.68 € | | 78 657.21 € |
| 56 - Matériel Mairie | 21571 Matériel Roulant | | | 18 697.68 € | 18 697.68 € |
| TOTAL DES MOUVEMENTS | | | 18 697.68 € | 18 697.68 € | |

Colis des Aînés

Monsieur le Maire rappelle que le Comité des Fêtes, depuis plusieurs années, avançait la totalité de la somme pour la confection des colis offerts aux aînés de la Commune et que le CCAS participait financièrement à cette opération. Cette année, le coût s'élève à 2 400€, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que la commune prenne en charge une partie des dépenses pour la confection des colis des aînés soit pour un montant de 1 200€. Les membres du conseil, décident, à l'unanimité la prise en charge financière d'une partie des dépenses pour la confection des colis des aînés soit pour un montant de 1 200€.

Acquisition d'une parcelle

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le souhait de la commune d'acquérir une parcelle de terres afin d'offrir un espace de loisirs pour les familles avec enfants. La parcelle n°309 est située non loin des lotissements occupés par environ 100 familles, côté rue Aragon. Cette acquisition de parcelle est en cours depuis quelques temps. Le prix d'achat officiel ayant cours sur les terres en NP dans la région et de 0.65€/m² à 3 €/m². Une offre à 5€/m² ce qui correspondrait à 1 300 m² x 5€ = 6 500 Euros a été proposée et acceptée par la propriétaire. Les membres du conseil, décident d'autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'achat de la parcelle n°309 auprès du notaire pour un montant de 6500€.

Désignation d'une personne pour exercer la fonction de Maire

Monsieur le Maire informe que suite à l'annulation de l'élection du maire et des adjoints du 15 juillet 2017 par jugement rendu par le tribunal administratif de Lille, et conformément à la demande de la préfecture, un conseiller municipal ou à défaut pris dans l'ordre du tableau, doit être désigné par le conseil municipal pour exercer la fonction de Maire à compter du 27 novembre 2017. Monsieur le Maire demande qui est candidat, Monsieur MONTAIS Jacques propose sa candidature. Le Conseil Municipal décide 10 voix pour, 1 abstention de désigner Monsieur MONTAIS Jacques pour exercer la fonction de Maire, à compter du 27 novembre 2017 jusqu'à l'élection municipale partielle intégrale. Les dates des prochaines élections seront données par la Préfecture voire dans le courant de la semaine prochaine - l'arrêté de la préfecture sera affiché en mairie et annoncé à la population.

La séance est levée à 19h00